

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2020

CONGÉ DE PARENTÉ ÉGALITAIRE ET EFFECTIF - (N° 3385)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 51

présenté par  
Mme Ménard

-----

**TITRE**

À la fin, substituer aux mots :

« créer un congé de parenté égalitaire et effectif »

les mots :

« augmenter le nombre de jours du congé paternité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le titre proposé par cet amendement convient mieux à l'objectif poursuivi par cette proposition de loi d'une part parce qu'il est clair et d'autre part parce qu'il ne porte aucun marqueur idéologique.